



Règlement du concours

Edition 2024

« Faire œuvre de tout bois ! »

Transformer l'existant avec les petites sections

*Le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt et l'ENSA-Paris Val de Seine, organisent conjointement la sixième édition du concours d'idées Archi'bois. Ouvert aux étudiants **inscrits au titre de l'année universitaire 2023-2024 dans une école française ou ressortissante d'un pays francophone et délivrant le diplôme d'État d'Architecte et/ou école de paysagisme et/ou école d'ingénieurs**, ce concours a pour objectif de faire connaître et promouvoir les potentialités du bois comme matériau de construction.*

Le concours Archi'bois incite les étudiants en architecture, paysagisme et ingénieurs à découvrir l'histoire du bois, à identifier ses particularités, ses utilisations, ses aspects, son entretien, sa pérennité, son recyclage. Il les encourage à en concevoir l'usage dans les domaines contemporains de l'architecture et de l'aménagement territorial. Il a également pour vocation d'ouvrir la réflexion sur la ressource bois et de développer la connaissance de la filière bois.

La pleine connaissance des qualités spécifiques du bois (matériau résistant et durable) permet non seulement de développer un nouveau vocabulaire architectural mais aussi de répondre pleinement aux enjeux du développement durable et de la gestion des ressources énergétiques.

1- Thématique

Alors que l'architecture et, plus largement l'ensemble du secteur de la construction, porte aujourd'hui des enjeux considérables en termes de contribution aux grands équilibres environnementaux, la place du bois comme matériau d'avenir s'impose aux bâtisseurs. Ressource renouvelable, sa disponibilité sera toutefois de plus en plus sujette aux tensions liées à la multiplicité des usages et à la nécessité de limiter l'empreinte issue de son transport. Rechercher des solutions qui permettent de valoriser dans la plus grande frugalité la ressource disponible localement devient incontournable : cette 6ème édition du concours Archi'bois appelle donc à une mobilisation générale de la créativité au bénéfice des petits-bois !

A la racine des métiers de l'architecte et de l'ingénieur, la recherche de nouveaux systèmes constructifs jalonne l'histoire des bâtisseurs. Intimement liée aux ressources dont une

société dispose, cette recherche de procédés structurels, d'assemblages et de connexions est un formidable activateur de la créativité.

Chaque époque engendre ainsi l'invention et le déploiement de systèmes structurels nouveaux adaptés aux contextes géographique, économique et sociétal dans lesquels ils s'inscrivent. C'est sous l'effet d'un appauvrissement de la ressource forestière française que Philibert de l'Orme a, en son temps, imaginé les charpentes en forme de carène inversée, permettant de substituer aux gros bois en chêne les petits-bois issus d'une plus large variété d'essences. Les charpentes en résilles de petites sections inventées par Friedrich Zollinger sont, quant à elles, nées dans l'Allemagne des années 1920 qui devait se reconstruire dans l'urgence et la pénurie. Sous d'autres latitudes, le Dougong chinois, le Kigumi japonais ou le système Town américain sont nés de contraintes ou d'objectifs très différents mais tous attestent que le recours aux petits-bois peut servir à l'infini la création architecturale.

Directement inspirée de cette observation, l'édition 2024 du concours Archi'bois invite à transformer un ouvrage ou un site existant en recourant aux bois de petites sections (ou petits-bois) comme ressource principale. Plus globalement, toutes les ressources mobilisées par le projet privilégieront les matériaux bio et/ou géo-sourcé, la proximité d'approvisionnement et les savoir-faire locaux.

2- Cadrage du projet

2.1 A propos de la dimension du projet

L'envergure globale du projet sera comprise entre 500 et 2000 m² de surface utile.

2.2 A propos du bois et des autres matériaux

Au cœur de l'objectif du concours Archi'bois, la question des matériaux prend en considération l'énergie nécessaire à la fabrication des matériaux, les pollutions qui en découlent ainsi que l'empreinte environnementale de leur acheminement.

Archi'bois accorde une place prépondérante à la réflexion sur la ressource bois dans la mesure où en tant que matériau durable et renouvelable il répond à des enjeux écologiques majeurs. Par ses nombreuses propriétés intrinsèques - légèreté des structures, modularité des assemblages, réemploi, durabilité, rapidité de mise en œuvre, préfabrication, formage - le bois est un matériau aux performances remarquables.

L'usage et le choix des essences des petits-bois mobilisés sur le projet de l'édition 2024 devra être argumenté d'un point de vue architectural, structurel et territorial. La pleine connaissance de la provenance et des caractéristiques des bois utilisés ainsi que leur pertinence au regard du projet devront être développées.

La cohérence dans le choix des autres matériaux intégrés au projet sera argumentée vis-à-vis du contexte spatial et géographique de l'ouvrage et sera également un critère d'évaluation.

Précisions sur les petites sections (petits-bois) : La sylviculture désigne communément comme « petits-bois », les bois d'œuvre dont la taille de référence - correspondant au diamètre d'un arbre à hauteur de poitrine (1,30m) - est comprise selon les essences et les régions entre 17 et 27 cm.

Précisions sur la part du bois et des petits-bois dans le projet :

- Dans l'équilibre général du projet, le matériau bois devra représenter au moins 2/3 des ressources mobilisées.
- Au sein de la ressource bois, les petits-bois devront a minima représenter les 2/3 du bois mobilisé.

2.3 A propos des énergies

Le projet proposera des solutions sobres et efficaces pour un confort thermique en toutes saisons.

3- Phases de sélection

La sélection des lauréats se réalise en deux phases successives :

La première phase s'adresse à tous les candidats voulant participer au concours. Chaque dossier complet fera l'objet d'un examen par un Comité Technique qui sélectionnera dix projets (individuel ou équipe) pour la finale.

La seconde phase (Finale) se déroulera sur une journée et permettra aux dix candidats sélectionnés de défendre leur projet accompagné d'une maquette devant le Jury puis d'assister à la cérémonie de remise des prix. **La date retenue pour la Finale est fixée au mercredi 24 avril 2024 à Paris.**

4- Formats et éléments de rendu

Seuls les documents rendus aux formats PDF A0 (en format d'impression), PDF A3 de **5 pages maximum** (en format d'impression pour le livret), dans les délais réglementaires valideront la soumission du projet.

Archi'bois étant un concours francophone, les projets déposés par les candidats seront rédigés en langue française.

La qualité graphique et la composition des documents présentés participeront à la cohérence et à la compréhension de la démarche architecturale.

Les fichiers envoyés devront être enregistrés sur le mode suivant :

« FORMAT-NOM DU PROJET-prénomNOM ». Exemple : « A3-FLEXIMODUL- JeanDURANT » ;

Le projet déposé devra comprendre :

2 PDF de format A0 verticaux. Ces panneaux comporteront à minima les éléments suivants :

- **A0 1 :**
 - Une note de présentation du projet en maximum 500 mots
 - Un cartouche en haut à droite comportant : le numéro de planches, le titre.
 - En haut : Une vue d'ensemble permettant d'appréhender l'environnement du projet et sa matérialité et une vue extérieure vue du piéton
 - Au milieu : Une étude environnementale dessinée (climatologie, géomorphologie, etc.), schémas conceptuels, présentation cartographique de la relation aux ressources du projet, coupe à l'échelle du grand territoire.
 - En bas : Un plan de situation 1/2000, le Nord en haut et un plan masse ombré 1/500 emprise maxi inférieure à 1 A3 le Nord en haut
- **A0 2 :**
 - Un cartouche en haut à droite comportant : le numéro de planches, le titre.
 - En haut : une vue intérieure illustrant la spatialité du projet.
 - Au milieu : story-board et/ou coupes au 1/200 ou 1/250
 - En bas : Un plan RDC au 1/250 avec des abords, d'autres plans peuvent être proposés au 1/500 (indiquant le Nord en haut de page)

Les perspectives seront intégrées dans des photographies de l'existant.

Ces 2 PDF au format A0 seront imprimés sous forme de panneaux verticaux pour être présentés au Jury lors de la Finale du concours : l'organisation du concours se chargera de l'impression et de l'acheminement sur le lieu de la finale.

1 livret PDF de format A3 vertical qui sera imprimé par l'organisation du concours pour la Finale. Prévoir impérativement un blanc tournant de 1,5 cm pour l'impression et la reliure.

- Le livret comportera des documents graphiques, un texte décrivant le projet architectural et la démarche, un état des lieux photographique des existants (bâties et paysages).
- Le livret de **5 pages maximum** comportera un nombre de signes compris **entre 7000 et 9000 caractères espaces inclus** et respectera le code typographique suivant :

Titres :

Calibri bold 36

Sous-titres et inter-titres :

Verdana pro light 24 bold

Corps des textes :

Calibri 14

Légendes et commentaires en marge :

Univers Condensed 11

La présentation d'une maquette du projet est obligatoire pour la seconde phase (candidats sélectionnés pour la Finale) :

La maquette réalisée par les étudiants finalistes devra être à l'échelle **1/250**. **Des maquettes d'études évocatrices du processus de conception pourront être jointes, échelle 1/1000 et 1/500**. La maquette présentée devra permettre de comprendre l'intégration du projet dans son contexte et la matérialité du projet. La maquette sera protégée dans une boîte d'emballage (caisse bois ou carton avec poignées de transport) et sur l'emballage, devront figurer : prénom, nom, adresse du candidat et appellation du projet.

5- Conditions d'inscription

Sont admis à concourir les étudiants régulièrement inscrits en Licence 1*, Licence 2, Licence 3, Master 1 ou Master 2, HMONP* dans :

- une école supérieure délivrant le diplôme d'état d'architecte ;
- une école de paysage
- une école d'ingénieurs
- située en France ou dans un pays francophone.

Le projet peut être déposé de manière individuelle ou en groupe de 4 étudiants maximum.

**Les étudiants inscrits en Licence 1 ou en HMONP devront obligatoirement faire partie d'un groupe comportant au minimum un étudiant référent inscrit en licence 3, Master 1 ou Master 2.*

Le jury invite les étudiants à construire des équipes mixtes et pluridisciplinaires.

Sur demande argumentée adressée à archibois@fonds-archimbaud.org, les organisateurs du concours peuvent à titre exceptionnel et dérogatoire, accorder le droit de concourir à un(e) candidat(e) inscrit dans un cursus d'apprentissage non envisagé explicitement par le règlement mais cohérent avec l'objet et l'esprit du concours.

6- Dépôt des projets

Les inscriptions et les rendus de projets se feront exclusivement sur la plateforme dédiée de gestion des candidatures en ligne, accessible depuis le site du concours : <https://www.concours-archibois.com/>

7- Calendrier

- Date limite de rendu des projets / clôture des candidatures : **3 mars 2024**
- Délibération première phase et annonce des projets finalistes : **27 mars 2024**
- Soutenance des finalistes, délibération du jury et soirée de remise des prix : **24 avril 2024**

8- Jury, prix et résultats

Composition du jury :

Le jury d'Archibois 2024 sera présidé par Madame Dominique GAUZIN-MÜLLER, Architecte.

La liste de tous les membres du jury sera diffusée sur le site internet du concours au cours de l'édition.

Désignation des projets nominés, puis lauréats :

Le jury est souverain dans son choix et apprécie la conformité de l'ensemble des propositions au présent règlement. Il évalue l'intérêt des projets en fonction des critères définis ci-dessous.

Critères d'évaluation :

Le jury examine les projets sur la base du cahier des charges encadré par le présent règlement et les critères suivants :

- Qualité architecturale
- Cohérence et mise en évidence contextuelle du choix du matériau bois : intégration dans le site, utilisation judicieuse du bois
- Explorations des possibilités du bois : performances / matière / épaisseur / texture / couleur / formes
- Approche structurelle, pensée constructive
- Démarche environnementale
- Innovation
- Qualité et cohérence du rendu et, le cas échéant, de la maquette

À l'issue de la procédure, le jury désigne à la majorité de ses membres les 3 projets lauréats.

Proclamation des résultats :

La proclamation des résultats et la cérémonie de remise des prix se déroulent le jour de la Finale.

Récompenses :

Les prix suivants sont remis aux lauréats par virement bancaire :

- 1er prix : 5000 €
- 2e prix : 4000 €
- 3e prix : 3000 €
- Le jury se réserve la possibilité d'attribuer une mention 'Coup de cœur' qui, le cas échéant, sera dotée d'une récompense de 500 €

En cas de projets présentés par une équipe, le virement sera réalisé au candidat enregistré comme porteur du projet sur la plateforme de gestion des candidatures : il lui incombe de reverser la somme perçue, à part égale, à chaque membre de l'équipe.

9- Droits et autorisations de communication sur les projets et candidats

Les projets nominés pour la deuxième phase du concours pourront faire l'objet d'une exposition lors de tout autre événement d'intérêt au regard de la thématique du concours.

L'inscription au concours implique l'acceptation de l'utilisation le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt et par l'ENSA-Paris Val de Seine, à titre gratuit et sur tous supports de communication ou pour toute exposition dans quelque lieu que ce soit, d'une part des projets présentés (documents, photos, maquettes...) et d'autre part de toutes photographies et vidéos prises au cours de la présentation des projets.

L'ENSA-Paris Val De Seine et le Fonds Archimbaud ne pourront être tenus responsables des photos ou vidéos prises et diffusées par les participants eux-mêmes avec leur propre matériel appareil photo, téléphone portable.

Les données personnelles des participants recueillies par l'ENSA-Paris Val de Seine ou par le Fonds Archimbaud sont destinées à un traitement interne. Par leur simple inscription au concours, les participants autorisent l'ENSA-Paris Val de Seine et le Fonds Archimbaud à conserver ces données et à les utiliser, ainsi qu'à les communiquer le cas échéant à des sociétés tierces partenaires ou des sous-traitants (y compris pouvant opérer en dehors de l'Union Européenne) exclusivement pour les besoins de gestion du concours conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données le concernant en adressant un courrier et en justifiant de leur identité à : Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt, 7 Chemin de Dare – 79 170 Secondigné-sur-Belle.

10 - Questions

Les questions éventuelles relatives aux attendus du concours peuvent être adressées par mail à archibois@fonds-archimbaud.org

La date limite pour les questions est fixée au 15 février 2024.

11- Organismes du concours

Le Fonds Archimbaud pour l'Homme et la Forêt a été créé en 2016 par Jean-Pascal Archimbaud et ses trois enfants. Le Fonds Archimbaud est l'un des premiers fonds actionnaires français. Il a pour vocation de devenir l'actionnaire majoritaire de l'entreprise et s'inscrit également dans une dynamique d'innovation sociale avec un double objectif d'impact social et environnemental. Le Fonds soutient des projets autour du bois (création, recherche et agroforesterie) visant à (re)tisser le lien entre l'homme et la forêt.

L'École nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine est un établissement public à caractère administratif sous la double tutelle du ministère de la Culture et de la communication, et du ministère de l'Éducation Nationale Enseignement Supérieur et Recherche. Communauté d'enseignement et de recherche en architecture de 2300

personnes, l'ENSA Paris-Val de Seine accueille et forme près d'un architecte sur 10 en France. Elle est associée à l'Université Paris Diderot et s'inscrit ainsi dans un campus accueillant plus 40 000 étudiants et 8 000 enseignants et chercheurs. Implantée le long de la Seine (Paris 13e) l'ENSA Paris-Val de Seine se compose d'un ensemble architectural dont le maître d'œuvre est l'architecte Frédéric Borel, Grand Prix national de l'architecture en 2010.

Le 19 octobre 2023

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX